Sociabilité, «société», «culture» carcérales.

L'exemple de la prison féminine de Tires (Portugal)*

Manuela Ivone Cunha

Université du Minho (Braga, Portugal)

Traduit du portugais par Jean-Yves Durand.

* Ce texte est basé sur certains des résultats présentés dans un ouvrage (Cunha 1994) réalisé

dans le cadre du projet *Do desvio à instituição total -- subcultura, estigma, trajectos* soutenu par le Centro de Estudos Judiciários (Ministère de la Justice, Lisbonne).

«C'est un autre monde, c'est un monde à part». «C'est une autre société, en miniature». Ces déclarations de prisonnières et de gardiennes ne causent certainement pas de surprise, tellement leur teneur est banale. En effet, des notions comme une «société» et une «culture» carcérales sont depuis longtemps devenues courantes aussi bien pour le sens commun que dans le discours des sciences sociales. E. Goffman a défini les «institutions totales»[i], dont font partie les prisons, comme des univers dont un des traits fondamentaux est l'inexistence des barrières qui séparent normalement les diverses sphères de vie (résidence, travail, loisir) de l'individu. Les différentes activités sont là, au contraire, soumises à une gestion et une autorité communes, et leurs coparticipants sont les mêmes (*ibidem*: 47-48), d'où le qualificatif «total»[ii]. Celui-ci est appliqué à des institutions dont l'organisation contraste avec le découpage des sociétés urbaines en des espaces et des temps distincts, consacrés à des activités spécifiques, qui délimitent des domaines relativement dissociés de relations et d'appartenances sociales et qui définissent, également, différentes identités. La prison constitue en effet un univers social singulièrement englobant. Ses limites matérielles tracent aussi un cadre de vie temporaire spécifique, doté d'une relative autonomie, et un cadre de relations sociales aux dynamiques propres. Mais si une unité cohérente d'observation ethnographique paraît être ici donnée d'emblée -- pour une fois! -- cela ne permet pas pour autant de voir en la prison une micro-société. Goffman le reconnaît: les domaines de vie recréés dans la prison n'annulent ni ne substituent ceux de l'extérieur, qui restent la référence pour les détenus. Famille, résidence et travail continuent à l'extérieur, et ce qui leur succède lors de l'incarcération ne possède pas la même signification (on peut penser au travail pénitentiaire) et ne définit pas d'une manière équivalente des repères d'appartenances ou

d'identités. Concentrant des activités dépourvues de ces repères et ne représentant qu'une part de l'existence, la prison n'est donc pas véritablement totalisante. Elle ne l'est pas, non plus, parce que la réclusion représente un intervalle dans la vie des individus et qu'elle est vécue comme telle, comme une parenthèse dans un parcours, comme un temps d'autre nature. Des expressions locales, très courantes, montrent que cette fragmentation du temps est associée à une fragmentation de l'espace. Ces deux dimensions se confondent, et à «extérieur» correspond aussi «antérieur»: «Je ne sais plus si le monde réel est celui-ci ou celui d'avant».

L'idée d'une «micro-société» -- ou d'une «société dans la société» -- est pourtant spécialement forte et récurrente à propos des prisons. Associée à l'idée d'une «culture pénitentiaire», elle a marqué les recherches sur ces institutions, avant de se banaliser. C'est d'abord le thème de la *prison-école-du-crime*, présent dans la notion de «culture pénitentiaire» avancée par D. Clemmer (1940): une culture qualifiée de criminogène en raison de ses valeurs principales (la loyauté envers les codétenus et l'hostilité envers le personnel, perçu comme un représentant du rejet formulé par la société globale). Le concept de *prisonization* désigne l'assimilation de la culture pénitentiaire dans des termes similaires à ceux de la généralité des processus d'acculturation[iii], établissant donc un rapport de proportion inverse entre l'adaptation au milieu carcéral et la réadaptation au milieu extérieur.

La théorie de la *prisonization* est reprise par S. Sykes et S. Messinger, qui tentent alors de rendre compte du fait de l'existence d'une culture pénitentiaire ou, dans leurs propres termes: de la récurrence dans diverses populations détenues d'un code de conduite exprimé par un ensemble de maximes (1960: 8) -- «ne dénonce pas», etc. -- et d'une gamme de rôles sociaux typifiés par le jargon[iv] des détenus selon la conformité ou la déviation par rapport à ce code, comme le «mouchard», le «mec bien», etc. (voir plus bas). Selon ces auteurs, autant la sous-culture que le système social qu'elle régule se développent en réponse à cinq *pains of*

imprisonment (privations causées par la détention): privation matérielle, sexuelle, de sécurité personnelle, d'autonomie, de liberté (*ibidem*:14-15). La culture pénitentiaire surgirait ainsi comme une adaptation aux conditions de détention, contribuant à la restauration de l'image de soi-même et à la récupération de prérogatives essentielles. Etant apprise simultanément à l'établissement de liens avec le groupe détenu, elle alimenterait donc des valeurs criminogènes, constituant un obstacle aux objectifs institutionnels de réintégration social.

*L*a théorie de la *prisonization* sera à diverses reprises relativisée (par ex. Wheeler 1961; Street 1965), mais c'est peut-être D. Cressey (1961) qui arriva aux plus importantes conclusions: le système socio-culturel issu d'une réaction à la prison serait en fait tributaire de valeurs externes, pré-pénales, et ne résulterait pas seulement de conditions inhérentes à la réclusion. Le style de vie antérieur constitue pour cet auteur un facteur fondamental à la compréhension de la «micro-société» carcérale et les comportements des détenus seraient un reflet ou une coalescence de diverses sous-cultures extérieures et antérieures à celle-ci. Cette critique porte aussi évidemment sur les présupposés méthodologiques des thèses développées autour du thème de la *prisonization*: une interprétation fonctionnaliste classique, tendant à isoler des micro-unités et à les traiter comme un ensemble disjoint de systèmes englobants dont les relations internes fournissent d'emblée tous les éléments explicatifs.

La controverse entre les deux modèles résultant de ces perspectives a longtemps continué à influencer les perspectives sur la prison: le modèle de la rupture ou celui de la continuité ou, selon la terminologie qui leur a ensuite été associée, de la «privation» ou de l'«importation directe». Dans le premier, les valeurs des détenus surgissent en réponse aux privations physiques et psychologiques liées aux conditions de la vie carcérale; le second défend que ces mêmes valeurs sont importées du monde extérieur (ceci implique donc une perspective élargie, permettant d'inclure dans l'analyse de la prison des traits de supposées

sous-cultures déviantes extra-carcérales; *cf.* Irwin 1970).

Les mêmes orientations méthodologiques se retrouvent dans la bibliographie spécifique aux prisons féminines, où apparaît cependant une réalité en général différente, les détenues semblant ne pas développer la même opposition véhémente au personnel, bien au contraire. J. Ward (1982) a souligné l'absence de solidarité entre elles, soutenant que leur sous-culture se résumait à des habitudes de délation et d'indiscrétion. Tittle (1969) avait déjà signalé que les prisonnières formaient des groupes de dimension réduite (ou ne s'alliaient qu'à une amie préférentielle) au contraire des hommes, associés en groupes plus importants régis par les principes normatifs de leur code de conduite[v]. L'absence dans les prisons féminines d'un système normatif régulateur du répertoire de comportements a d'ailleurs été remarquée (Kruttschnitt 1981), de même que celle des stratégies économiques clandestines reposant sur des réseaux de trafic. Pour Williams et Fish (1974) ces absences s'expliquent par le manque d'expérience féminine en matière de crime organisé.

Selon la majorité des travaux, la version féminine de cette sous-culture est pratiquement inexistante ou, quand elle est signalée, elle présente des traits spécifiques. Aux Etats-Unis, particulièrement, elle fut caractérisée presque exclusivement grâce à deux thèmes définissant, seuls ou conjoints, la ligne dominante de sa description: la formation de pseudo-familles (*familying*) et l'homosexualité (*cf.* Heffernan 1972; Ward et Kassebaum 1965; cette tendance paraît continuer dans des textes récents: Statler 1986). Deux aspects sont récurrents dans la plupart des travaux sur l'agencement social des détenues, le premier plus accentué dans la production européenne (et particulièrement britannique) et le second aux Etats-Unis. D'un côté on constate la tendance à souligner la déstructuration de la sous-culture féminine; il s'agit en fait d'une caractérisation par la négative puisque ces analyses partent d'un modèle de référence produit à propos des prisons masculines, ce qui explique leur constant souci

comparatif par rapport à celles-ci: l'*absence* de cohésion et de solidarité, l'*absence* de groupes, l'*absence* d'un répertoire local de rôles sociaux, lui aussi *absent* d'un jargon carcéral moins complexe. D'un autre côté, la tendance est à l'insistance sur la forte structuration de cette même sous-culture, mais selon des modes radicalement différents de ceux observables chez les hommes puisqu'elle s'établirait presque exclusivement autour des pseudo-familles et des couples homosexuels[vi]. Le fait que ces seules deux modalités aient constitué le centre d'intérêt de nombreuses recherches; la souvent complexe et rigide identification des rôles remplis par les membres de ces groupes (parfois jusqu'à la distinction entre «tante» et «grand-mère», «soeur» et «cousine»; Foster 1975); la façon, enfin, selon laquelle elles organiseraient la vie carcérale: tous ces points suggèrent encore une fois une tendance à l'amplification des contrastes par rapport à la réalité des prisons masculines. Il est possible qu'il s'agisse aussi, en partie, d'un effet de l'excès de systématisation qui marque ces recherches.

Le cas de la prison de Tires.

Situé près de Lisbonne, l'Etablissement Pénitentiaire de Tires est au Portugal l'unique prison féminine pour peines de longue durée. La surpopulation pénitentiaire fait que s'y trouvent néanmoins tous types de détenues, même préventives. Au début du travail de terrain, en 1987, les 177 détenues avaient dans leur grande majorité été condamnées à des peines allant jusqu'à 7 ans, surtout pour trafic de stupéfiants et crimes contre la propriété. Elles étaient relativement jeunes (moins de 30 ans), d'un faible niveau scolaire et, outre celle de «femme au foyer», avaient les activités professionnelles d'ordinaire associées au sexe féminin et économiquement peu valorisées. Au grand nombre de condamnations pour trafic de stupéfiants correspondait la forte proportion d'étrangères (29%)[vii].

J'ai retrouvé dans cette prison certains des aspects relevés par les travaux cités jusqu'ici, mais plus fluides et dénués des formes extrèmes dont il vient d'être question. Il faut aussi préciser que je pense que si la délimitation de catégories données d'emblée dans le fonctionnement institutionnel de la prison (détenues/personnel) est sans doute pertinente au point de vue analytique, elle ne peut néanmoins être considérée *a priori* comme traçant le principal clivage sociologique de ce contexte. Ces catégories institutionnelles ne recouvrent pas nécessairement des catégories sociologiques et encore moins des groupes sociaux, même si leur opposition réciproque leur en confère parfois les aspects. Elles n'induisent pas à elles seules la constitution de groupes de grande échelle, pourvus de quelque identité collective et fonctionnant en général avec cohésion. En ce sens, le phénomène de l'«absence de solidarité généralisée» au sein de la population détenue devrait en principe être aussi envisageable que sa présence: il est nécessaire de commencer à supposer avant tout que ce que les prisonnières ont en commun est la circonstance d'être détenues.

Et, à Tires, cette circonstance n'est pas d'ordre à les unir. Elle signifie le fait d'avoir commis un délit, évalué diversement par chaque prisonnière selon qu'il est question d'elle-même ou des autres. Dans le premier cas, outre qu'il est parfois nié, le fait est accidentel, justifiable. Dans le deuxième cas, l'acte qualifie la personne; il décrit une nature et une émanation de celle-ci: «La plupart de celles qui sont ici ont tendance à être délinquantes, elles l'ont dans les tripes, et les rares qui l'ont pas savent pas faire autre chose dans la vie». L'attribution d'une essence criminelle et, en général, maligne s'applique à l'ensemble abstrait des codétenues que la personne condamne, qu'elle craint, et duquel elle se démarque. Cette interprétation est reformulée lorsque la même personne crée une relation plus proche avec certaines compagnes. Leurs crimes sont alors humanisés. Ils acquièrent une histoire et un contexte tandis que la description de ceux des autres reste inaltérée et ne passe pas par un

même processus de déstigmatisation. La dépréciation mutuelle est modulée selon la gravité et le type du crime. Mais, sauf pour l'infanticide qui suscite une véhémente réprobation générale, la classification de la gravité des crimes varie avec le point de vue de qui les évalue. Leurs modes de hiérarchisation sont donc multiples; ils sont bien sûr liés au type de délit perpétré par la personne se prononçant sur ceux perpétrés par les autres et, pour cela, ils ne coincident pas toujours avec l'échelle de gravité qui sous-tend l'ordre juridico-pénal.

Les condamnées pour trafic de stupéfiants considèrent ainsi être moins blâmables que celles qui le sont pour homicide, qui rétorquent qu'elles ont agit «par désespoir», qu'«elles ne vivaient pas du crime», qu'au contraire des premières elles ne furent pas motivées par l'«appât du gain», et que celles-ci «tuent de toute façon, mais lentement», et «plus de gens, ce qui est bien pire». Les consommatrices se déculpabilisent quant à elles en alléguant avoir été poussées par leur dépendance, et elles accusent les traficantes-non consommatrices d'être les vraies criminelles. Certaines de celles-ci, par contre, se disent repenties après leur première confrontation avec les effets de l'accoutumance[viii], niant aux premières la possibilité d'une telle réhabilitation: «La prison n'aide que si le caractère est bon». Les condamnées pour vol ou escroquerie considèrent leur délit inoffensif en comparaison à celui de toutes les autres, dont telle n'est pas forcément l'opinion et qui les qualifient d'«arnaqueuses» et de «voleuses». Il leur est plus facilement attribué une tendance intrinsèque à la délinquance (assez proche d'une «mentalité criminelle») qu'aux homicides, et elles peuvent être considérées comme plus dangereuses dans le quotidien, par exemple à cause des risques de vol.

Je n'ai mentionné que quelques unes des possibilités combinatoires des principaux arguments utilisés dans ces accusations mutuelles. Diverses autres combinaisons sont mises en oeuvre selon la paire de protagonistes des disputes (vol/homicide; trafic/vol, etc.): de cette gamme de qualifications négatives a découlé l'insistance sur l'«absence de solidarité» par les

travaux déjà évoqués. Je préfère quant à moi voir dans ces accusations réciproques une expression du refus d'une identité déviante: la dévalorisation d'autrui n'est que le côté négatif de l'affirmation d'une identité non déviante. Pour rendre compte d'une prison marquée de similaires dissensions, R. Giallombardo (1966: 271-275) invoque le «stéréotype culturel» partagé par les détenues selon lequel «La femme est le pire ennemi d'une autre femme». La coexistence forcée avec des individus du même sexe constituerait dès lors une *pain of imprisonment* équivalente à la privation de sécurité personnelle dans les prisons masculines. Selon cet auteur, puisque l''idée qu'on ne peut faire confiance à une femme est bien établie dans la prison, les détenues nourriraient moins d'expectatives que les hommes autour du principe «ne pas dénoncer» et leur cohésion serait par conséquent moindre (*ibidem*). Je n'ai pour ma part absolument jamais rencontré à Tires cette perception des membres du même sexe. Les raisons de manque de confiance y tiennent à une supposée nature *déviante*, et non *féminine*, des codétenues.

L'image du personnel et la dépréciation des codétenues.

Deux faits ne sont peut-être pas indifférents à la visibilité, dans ces travaux, de «l'absence de solidarité» des prisonniers. D'une part, le personnel constitue une catégorie de l'univers carcéral qui est en général prise comme un tout. En effet, des normes formelles régissent son action et ses membres ont tendance à s'unir dans la défense de l'image de l'institution. L'apparente cohésion de cette catégorie se projetterait sur la catégorie des détenus, rendant inespérés et donc plus visibles les clivages de cette dernière. Les clivages internes au personnel existent pourtant à Tires, même si leurs manifestations sont réfrénées: entre assistantes sociales et gardiennes (qui revendiquent mieux connaître et accompagner les

situations des détenues, donc l'exercice effectif d'une parcelle de la fonction des premières), de même qu'au sein de chacun de ces groupes (avec les oppositions entre «vieilles» et «nouvelles», entre «expérience» et «éducation formelle»; *cf.*Cunha 1994: 107-108 et 190-198). En second lieu, l'insistance sur l'absence de solidarité des détenues peut être dûe à la manière comme les chercheurs ont jusque là pris comme un *a priori* l'opposition de ces dernières au personnel. Ils ont aussi supposé que cette attitude était adoptée d'un seul bloc par les prisonnières. Pourtant, plutôt que gérer leurs relations avec les membres du personnel en fonction d'une opposition de principe, les détenues de Tires évaluent surtout ceux-ci selon leur façon de remplir leurs fonctions (et si on comparait les critères de «bon» et «mauvais» travail utilisés par chaque groupe, ils ne seraient pas très divergents). La qualité de «savoir se faire respecter», par exemple, est inhérente à la représentation par les détenues du rôle des gardiennes. Ainsi, nombreuses sont celles qui reprochent aux nouvelles gardiennes leur manque d'autorité et d'assurance. C'est, soutient une prisonnière, ce qui explique l'intransigeance qui leur est souvent attribuée: «Les anciennes nous connaissent l'une après l'autre (...). Elles connaissent mieux les ficelles, elles savent voir quand on leur dit la vérité ou bien si on ment et jusqu'où elles peuvent aller. Les nouvelles sont plus rigides et méfiantes. Elles pensent que tout le monde ment et elles ont peur de se faire avoir».

Les prisonnières refusent ainsi leur réduction à la condition de «détenues» («On est différentes les unes des autres») et, par conséquent, le nivellement des modes de traitement qu'elles reçoivent du personnel. Mais elles montrent aussi là quelque ambivalence. Chacune espère en effet recevoir un traitement différencié, pour lequel sa condition de détenue ne se superpose pas à celle de personne dans la relation individuelle avec les gardiennes, mais la même différenciation se transforme en iniquité lorsqu'il est question des codétenues: «les gardiennes ont leurs préférées»; «elles leur passent tout». Les préférences, dont d'autres

catégories du personnel sont aussi accusées, ne sont pas vues comme découlant d'une plus grande affinité personnelle et elles suscitent en général un sentiment d'injustice. Il n'est non plus pas rare que leur soit associée l'attribution de privilèges. Ceux-ci sont considérés comme le résultat de connivences et de la corruption et ils entraînent les soupçons d'être une délatrice à l'encontre de qui les reçoit. Car c'est surtout la délation qui est supposée être à l'origine des discriminations entre détenues et c'est elle qui constitue le principal thème des accusations et des commentaires dépréciatifs. Selon les détenues, les *chibas* («mouchardes», dans le jargon local) «se plaignent parce qu'elles en veulent à une telle», et elles en reçoivent diverses récompenses: «Elles ont la conditionnelle au moment prévu, sans problème», «elles ont des permissions[ix] quand elles veulent et quand elles demandent une grâce, elles savent déjà qu'elle reviendra signée»; «Elles sont pas punies»; «Elles mangent mieux et elles ont toujours des cigarettes sans qu'on comprenne comment -- elles ont pas de visites et elles ont pas d'argent». Les *chibas* sont aussi vues comme la police secrète de la directrice, qui «n'a pas besoin de sortir de son bureau pour savoir tout ce qui se passe dans le pavillon».

Certains des soupçons et des accusations visant le personnel sont de même ordre, et pas plus emphatiques, que ceux dirigés contre les codétenues. Si les «cochons d'ici n'ont que du lard» -- allusion à la rareté de certains produits de la ferme de la prison dans le menu de la cantine -- c'est à cause des détournements faits aussi bien par les fonctionnaires («Elles prennent des steacks, des oeufs, pour emporter chez elles»), que par les détenues travaillant à la cuisine («Elles préparent des petits plats, et elles gardent les meilleurs morceaux»). L'évaluation du personnel passe en fait presque toujours par la dépréciation des codétenues: «Elles devraient pas écouter les pleurnichements des prisonnières»; «On peut pas exiger beaucoup d'une gardienne (...). Il y a les claquements de portes, les bagarres, les cris, y'a trop de stress avec ce type de gens»; «Il y a des gardiennes qui perdent patience, mais c'est pas

leur faute, c'est celle du système. En partie le problème vient de la bande de la drogue, elles devraient aller toutes dans une prison spéciale. Ici elles créent une mauvaise ambiance (...) et elles épuisent les gardiennes». D'un autre côté, il est habituel que les prisonnières voient dans l'attitude du personnel de surveillance une simple réaction à une attitude réciproque: «La manière comme les gardiennes traitent les personnes dépend de la manière comme elles sont traitées»; «Si (les détenues) veulent être respectées, elles doivent aussi respecter». C'est selon la devise «Respecte et soit respectée» que de nombreuses détenues disent régler leurs relations avec les gardiennes, comme «avec tout le monde»: l'attitude des membres de cette catégorie ne leur apparaît donc pas par essence répressive. Il est fréquent qu'une réprobation d'un trait, vu comme injuste, du comportement du personnel ait pour base et soit concomitante à une réprobation des codétenues: «C'est les mauvaises têtes et les révoltées qui n'ont jamais de problèmes pour avoir la conditionnelle»; «Les grosses traficantes sortent et celles qui allaient acheter chez elles (...) restent». La dépréciation de la catégorie du personnel est ainsi indissociable de la dépréciation collective des codétenue. Elle est *motivée* par certains événements et ne résulte pas d'une opposition de *principe*.

En effet, l'opposition collective et systématique au personnel est très rare. Quand un conflit entre gardiennes et prisonnières résulte en des punitions pour ces dernières, on peut observer qu'elles manifestent une réaction généralisée mais qui n'est pas unanime: rares sont celles se plaçant *par principe* au côté des autres. Selon l'une d'elles, «La plupart défendent qui elles pensent qui a raison». *Mutatis mutandis*, la relation avec les gardiennes est construite et individualisée. Elle n'est pas liée au découpage institutionnel des catégories, ou inscrite en lui: «Tu leur enlève l'uniforme et c'est des personnes». De nombreuses détenues ont des liens étroits avec des membres du personnel (une ou deux personnes, parfois trois), encore que l'appartenance à cette catégorie puisse venir à entrer en conflit avec une telle

relation. Il arrive que ce lien se révèle plus fort que celui qui est établi avec les autres prisonnières, ce qui peut aussi être vrai entre certaines gardiennes et leurs collègues. A la suite d'une punition subie pour avoir fumé du haschich, une détenue confiait: «J'ai dit à C. que j'avais fumé un pétard. A ce moment-là je me souvenais même pas qu'elle était gardienne, je l'ai dit comme à une amie plus vieille. Et elle a dit que je l'avais mise dans une situation difficile et qu'il fallait qu'elle en parle à la sous-chef.»

La démarcation de frontières entre les détenues.

Il est donc possible qu'émergent des relations personnelles qui ne soient pas conditionnées par l'appartenance de leurs protagonistes à différentes catégories. Dans le cas des relations entre détenues, c'est le fait même qu'elles soient collectivement assujetties à la catégorie «détenues» qui contribue à la délimitation de frontières entre elles. On l'a vu, c'est ce que montre le rejet de l'identité délinquante associée à cette catégorie, que chacune nie pour ce qui la concerne elle-même, mais que pourtant elle attribue à ses compagnes. «Je suis prisonnière, mais je ne suis pas...[x]» est ainsi une expression que l'on entend très souvent, suivie d'un qualificatif, interchangeable selon le cas, dérivé d'un des crimes commis par les autres: «traficante», etc. Dans leur effort de démarcation de frontières entre elles-mêmes, les détenues s'approprient également de thèmes et d'arguments critiques utilisés par les membres du personnel. Les membres du personnel utilisent par exemple la formule «C'est une manière de se faire remarquer» afin de critiquer tel ou tel trait du comportement des détenues, et celles-ci la brandissent à leur tour lorsqu'elles désirent dénigrer des compagnes à propos de diverses questions, allant de l'homosexualité à certaines initiatives des meneuses. Afin de formuler les oppositions qui les divisent, elles recourent aussi à la classification d'elles-

mêmes que fait le personnel en termes de «plus» ou «moins évoluées». Les «plus évoluées» sont «celles qui ne sont pas contre tout», «sont éduquées» et, en général, celles qui critiquent le moins la vie carcérale. Si dans d'autres occasions elles-mêmes ont critiqué la qualité de l'alimentation et le caractère répétitif des menus, nombreuses sont celles qui considèrent aussi que sont «peu évoluées» celles qui «rouspètent contre la nourriture, mais s'il fallait, dehors, elles mangeraient moins et moins bien». Des raisonnements similaires sont reproduits à propos d'autres aspects: «Quatre-vingt pour cent de celles qui disent du mal de la prison n'ont même pas dehors ce qu'elles ont ici en assistance médicale, alimentation, hygiène»; «Si ça se trouve elles sont mieux ici que dehors». Certaines qualifient leur travail d'exploitation de main d'œuvre bon marché, affirmant que «c'est pas de la réinsertion sociale, c'est du travail pour la prison», mais les mêmes changent parfois de point de vue -- adoptant celui du personnel -- lorsqu'elles parlent de codétenues: «Ça leur fait du bien de travailler. Ça leur occupe l'esprit et c'est utile parce qu'elles sont pas habituées à travailler, elles vivaient de ce qu'elles volaient et de la drogue.»

Les prisonnières portent plainte contre d'autres en raison d'aggressions physiques, de vols, d'insultes, et elles s'accusent d'être «mouchardes», «homosexuelles», «droguées» (entre autres étiquettes). Les aggressions physiques sont néanmoins assez rares et peu graves (l'emploi d'objets coupants étant exceptionnel) et encore plus rares celles préméditées et commises en groupes[xi]. Les vols (surtout d'aliments, de cigarettes et de sous-vêtements) sont rares aussi. Les craintes manifestées à ce sujet de façon presque obsessive par les détenues sont néanmoins si fréquentes qu'elles sont d'ordre à suggérer au premier coup d'œil qu'il s'agirait d'un fait quotidien. L'image du vol organisé en complicité (une pratique presque inexistante) est très forte et il arrive qu'une détenue demande aux gardiennes de surveiller sa cellule quand elle en est absente. Cette amplification de l'importance du vol peut être resituée

dans le contexte de méfiance réciproque généralisée que proclament les détenues. Au début du travail de terrain j'étais surprise par les constants coups d'œil furtifs qu'elles lançaient alentour lors de conversations avec moi ou avec des codétenues, alors que le contenu de la discussion était apparemment inoffensif puisqu' il n'était question ni d'activités illicites ni de thèmes délicats ou de nature intime. La voix n'est en effet pas baissée seulement en la présence d'une probable *chiba*: la tendance va vers le partage du minimum d'informations. Les détenues disent fréquemment en avoir assez des «ragots» et des «complots». En somme, elles considèrent être particulièrement pénible ce qu'elles appellent «l'ambiance empoisonnée de la prison»: des confidences qu'elles ont faites ont été rendues publiques, des informations utilisées par des adversaires. C'est presque chaque jour que circulent des insinuations diverses qui sont capables parfois de défaire des amitiés, de démembrer et réordonner la composition des groupes et qui, de façon générale, entretiennent l'animosité ambiante.

Sociabilités recluses: 1) l'amitié voilée.

Ces raisons s'ajoutent aux efforts individuels de démarcation par rapport à la population détenue (entité collective avec laquelle n'est reconnu aucun ordre de communauté) et au rejet du stigmate inhérent à la condition de détenue (ainsi que de la nature déviante que cette condition est supposée exprimer néanmoins en ce qui concerne les autres prisonnières). Elles aboutissent à la négation par la plupart des détenues de l'existence de relations d'amitié dans la prison. Le terme «amitié» est rarement employé, lui étant préféré l'expression *dou-me com...*, dont la traduction littérale est «je me donne avec...» (c'est à dire: «je m'entends bien avec...»), ce qui permet de comprendre le jeu de mots qu'elle suscite: «En prison, on se donne avec les autres, on se donne pas aux autres». «Ici il y a pas d'amies, y a que des bonnes camarades. Les amies, c'est dehors»: la femme qui faisait cette dernière déclaration exprime

de manière éloquente l'opposition extérieur/intérieur qui organise la représentation des relations carcérales. Il est possible qu'en liberté les «bonnes camarades» soient sans aucune réserve désignées comme des «amies». En effet, cette distinction terminologique paraît en réalité exprimer moins différents degrés de proximité, de liaison et d'identification personnelle, mais plutôt le fait que les «vraies» relations ne sont situables qu'au dehors du contexte carcéral. Celui-ci est «un intervalle dans la vie», «un temps perdu», «ce n'est pas le monde réel». Outre que l'amitié est décrite comme absente quand il est question des relations au sein du groupe des détenues, le terme «amie» ne figure pratiquement jamais au vocabulaire: c'est par son prénom qu'on désignera une femme avec qui on entretient une relation de cette nature. Il peut aussi arriver qu'à la suite de questions précises, après avoir insisté sur le fait qu'on préfère mener une existence carcérale solitaire, on énumère les diverses amies ou que l'on soutienne que «J'en ai mais je ne veux pas en avoir. On (...) a toujours peur d'en prendre plein la gueule»; «Je n'ai pas d'amies. Ici il n'y a pas d'amies. C'est le sauve-qui-peut (...). Je suis seulement très unie avec une prisonnière, ça oui, on peut le dire. On se sent très proches et on s'aide beaucoup». L'amitié surgit ainsi occultée par le discours[xii], ce qui suscite quelque dissonance cognitive chez un observateur extérieur constatant certaines pratiques de l'interaction quotidienne: une entraide étroite, la solidarité systématique, le soutien affectif, les confidences et le partage de biens apportés par les visiteurs. Tous ces traits caractérisent en effet les couples assez stables d'amies préférentielles dont la proportion est significative parmi l'éventail d'associations interpersonnelles observables dans la prison.

2) L'infirmerie et la ferme.

L'amitié apparaît néanmoins moins voilée à l'«infirmerie» et à la «ferme», deux lieux[xiii] où émergent des noyaux de relations s'approchant de la notion de groupe. A l'infirmerie, les prisonnières opposent la solidarité régnant entre elles à l'ambiance querelleuse du pavillon principal. Certes, elles identifient là aussi une *chiba*, en relation à laquelle elles activent les mêmes mécanismes d'exclusion: conversations à voix basse et interrompues, ostracisme. Mais, outre que la *chiba* est invariablement la même et qu'aucune autre détenue n'est jamais soupçonnée, le front commun qu'elles organisent contre elle renforce leurs liens. Des affinités sociologiques (elles parlent de «niveaux de vie et intellectuels pas très différents») contribuèrent peut-être à la constitution de cet agrégat en un groupe. Ces liens ressemblent à ceux des couples d'amies préférentielles, mais ils s'étendent là à un groupe plus important. Elles partagent des biens, échangent sans réserve entre elles des expériences personnelles et de leur vie de famille, elles prennent garde à cacher à la *chiba* des informations pouvant causer du tort aux autres. Elles se félicitent si le personnel délibère avec le juge d'application des peines de l'attribution à l'une d'elles d'une liberté conditionnelle (et se montrent nerveuses quand elles attendent la décision); en cas de décision négative elles récriminent longuement et multiplient les petites attentions à l'égard de la compagne concernée. Enfin, ce que tout d'abord elles concevaient et valorisaient comme leur «privacité», perdue lors de leur transfert

depuis les cellules du pavillon vers le dortoir de l'infirmerie, est redéfini comme «solitude» et «désorientation» après qu'elles aient créé une liaison forte avec ce nouveau groupe.

Le sentiment de groupe est clair parmi les détenues d'origine rurale placées à la ferme de la prison, où il se construit aussi, en partie, relativement au pavillon principal. Travaillant au long de la journée à l'extérieur de celui-ci, mais devant pour la plupart y retourner pour les repas, la promenade et la nuit, lorsqu'elles s'y trouvent les détenues de la ferme y forment un groupre fermé et évitent le contact avec les autres, préférant parfois rester en cellules pendant les périodes de loisir. Par ailleurs, imprégnée de l'extrême souci de secret, destiné à se protéger au moins autant des autres que du personnel, que j'avais trouvé chez les détenues du pavillon, je commençai mes contacts à «la ferme» surtout avec des discussions individuelles. Les raisons des résistances que je rencontrai alors pointent vers une inversion de la logique des relations par rapport à celles observables dans le pavillon: j'ai su plus tard que mes interlocutrices avaient décidé collectivement de cette méfiance et avaient supposé tout d'abord que si je devais «proposer de parler (...) avec chacune à tour de rôle, c'était pour qu'elles disent du mal les unes des autres» et fomenter la discorde. Ces entretiens seraient suspects et injustifiés puisqu'elles n'avaient «rien à cacher les unes aux autres». Les conflits sont aussi plus rares ici qu'au pavillon, ne concernant pas plus de deux ou trois personnes. Quand ils éclosent, celles qui ne sont pas concernées interviennent avec des stratégies conciliatrices ou tentent d'empêcher que les événements n'aient des conséquences graves pour les protagonistes, le groupe allant jusqu'à intercéder collectivement auprès du personnel.

Les groupes du pavillon: «droguées», «cap-verdiennes», «étrangères», «tsiganes».

Dans le pavillon, les liens entre détenues ont surtout la forme de couples d'amies

préférentielles, configurant donc un univers de relations plus atomisées. Les regroupements de plus grandes dimensions sont, de fait, bien plus volatiles et fragiles, se recomposant et fragmentant en permanence: prisonnières et gardiennes parlent volontiers de leur «superficialité». Les détenues qui ne s'incluent pas dans les catégories locales de «tsiganes», «cap-verdiennes», «celles du trafic» et «droguées» peuvent voir en celles-ci des «groupes», mais cette perception ne correspond pas toujours à ce qui émane de l'intérieur de chacune de ces catégories. Certaines toxicomanes s'associent en effet dans le trafic des médicaments fournis par l'institution et se réunissent en fin de semaine pour les consommer. Il est certain que ne règne pas entre elles la crainte de la délation, la connaissance mutuelle d'activités illicites fonctionnant comme garantie. Il arrive aussi que les «cap-verdiennes» cherchent un appui auprès de détenues vivant dans le même quartier d'immigrés de la capitale. Pour les autres détenues la nationalité et la résidence sont sans importance, la catégorie des «cap-verdiennes» étant d'ailleurs constituée du fait d'une couleur de peau, même si elle inclut des prisonnières venant d'autres pays africains[xiv]. L'affinité s'atténue néanmoins après la phase de réception et les comportements d'entraide collective se raréfient. Quoi qu'il en soit, les «droguées» comme les «cap-verdiennes» ne se voient ni n'agissent comme un tout.

Une autre catégorie locale, les «étrangères», développe parfois des actions concertées lui donnant sporadiquement la forme d'un groupe: demandes collectives, pétitions ou même grèves de la faim pour obtenir l'autorisation de faire plus de dépenses hebdomadaires que ce que prévoit le réglement[xv], ou afin que la double qualité d'étrangères et de condamnées pour trafic de stupéfiants ne leur barre l'accès aux séances de gymnastique ou ne les prive *a priori* du droit à la liberté conditionnelle (une pratique de plus en plus fréquente). La conscience qu'elles ont de ce dernier problème commun crée des possibilités d'identification entre elles et il leur donne parfois un sentiment de groupe, du reste absent de leur quotidien. Chacune

d'elles établit en effet des liens affectifs et sociaux aussi bien au dedans qu'au dehors de leur catégorie. Non seulement celle-ci se trouve donc diluée dans l'ensemble des pratiques sociales de la prison, mais encore ses membres ne se reconnaissent pas en elle et ne lui accordent quelque pertinence que devant les difficultés que leur oppose l'institution.

Les «tsiganes» constituent un cas particulier, montrant une tendance notoire à ne lier des relations qu'au sein d'un groupe dont les clivages n'empêchent pas qu'elles continuent à l'identifier comme un tout distinct du reste de la population de la prison. La démarcation est visible dans leur ségrégation spatiale lors de la promenade, les autres détenues ne parlant d'elles qu'au pluriel et en soulignant leur union. Et quand plusieurs lettres relatives à la même demande sont adressées à la directrice, il est courant que l'auteur de l'une d'elles ne l'envoie pas en son seul nom mais aussi au nom d'autres tsiganes dans la même situation. Cependant, les liens de parenté de plusieurs d'entre elles et leur interconnaissance préalable à la réclusion[xvi] ne sont pas étrangers à cette «union». Certes, quelques unes des plus jeunes cherchent à élargir les contacts et celles qui ont des enfants dans la prison sont en relation avec les détenues de «l'étage des mères», perméabilisant ainsi les frontières du groupe. Mais, comme les autres tsiganes, elles aussi se dérobent à l'influence des meneuses extérieures à lui et, pour des prises de décisions importantes toutes cherchent conseil auprès des plus anciennes détenues tsiganes et des épouses de membres influents de leur communauté. Toutes celles-ci disposent d'ailleurs d'une autorité supérieure à celle des autres meneuses, ce qui amène les autres détenues à parler de la «discipline de fer des tsiganes» et le personnel à convoquer divers stéréotypes, identifiant en différentes et successives prisonnières une «reine des tsiganes» qui, prise par les mailles de la loi, continuerait à exercer son empire dans la prison. On peut noter aussi que, en vertu de la représentation d'une «différence» de cette communauté, on n'entend pas de la part du personnel le type de commentaires émis parfois à

propos d'autres meneuses, comme: «C'est une manière de s'extrovertir.»

Les murs de la prison sont sous certains aspects particulièrement perméables en ce qui concerne les détenues tsiganes, pour qui la rupture avec l'extérieur est moins nette. Les vies sociales interne et externe s'interpénètrent, s'englobent, et les événements de l'une ont d'amples répercussions sur l'autre, progressant parfois en boule de neige, précipitant des conflits latents qui s'alimentent mutuellement, s'étendant à des cercles toujours plus vastes de la population tsigane, dans la prison comme au dehors. Ainsi, un incident qui commença entre deux femmes finit-il par une scission de leur groupe. Chacune ayant vécu en périodes successives et eu un enfant avec le même homme, elles demandèrent que lui soit attribuée une autorisation de visite. Seule la première à formuler la demande l'obtint, la directrice refusant la deuxième quand elle s'aperçut qu'il s'agissait du même homme, pensant que les deux femmes ne pouvaient toutes les deux l'avoir pour «compagnon». La plupart des tsiganes, désormais divisées en deux factions regroupées selon des liens d'amitié et de parenté, prirent part à la guerre ouverte qui les opposa ensuite (aiguisée par les autres détenues qui insistaient à dire que les enfants «sont tout à fait pareils», s'amusant du refus des mères à admettre qu'ils étaient frères). Les deux côtés coupèrent tout contact en un antagonisme que les sporadiques petits conflits du quotidien ont longtemps reflété. La dispute a fini par s'étendre à l'extérieur, les familles de chacune des femmes se constituant en parties adverses. Le même type d'influence se produit aussi de l'extérieur vers l'intérieur, contribuant à créer des groupes rivaux dans la prison ou à y renforcer des dissensions déjà existantes. En ce qui concerne la catégorie des tsiganes, en somme, les lignes principales selon lesquelles solidarité et conflits se tissent dans la prison tiennent au fait que les réseaux de relations sont constitués avant la détention (l'interconnaissance préalable contribuant à elle seule à la proximité entre les détenues de ce groupe et à une démarcation concomitante avec les autres)

et qu'ils opèrent une liaison collective des détenues avec de plus larges mailles d'amis et de parents.

On vient de voir s'articuler identités et sociabilités, dans la mesure où le refus d'une identité «déviante» agit sur les relations sociales dans la prison. Ce refus organise les représentations qu'a chaque détenue de ses compagnes et constitue le verso de sa dépréciation de celles-ci, patente dans les façons d'évaluer l'action du personnel ou les délits, d'amplifier l'importance du vol et d'autres phénomènes (comme l'homosexualité), de taire ou non certains mots, de voiler les amitiés. Des styles de vie précarcéraux semblables entre eux se conjuguent parfois dans de petites unités discontinues dans l'espace carcéral: l'infirmerie et la ferme permettent l'existence de noyaux sociaux qui se voient à part, les frontières identitaires des relations interpersonnelles se déplaçant alors vers le pavillon. Ce sont par ailleurs des mailles de sociabilité antérieures à la réclusion qui délimitent le groupe des tsiganes, comme un archipel. Dans le pavillon domine globalement la dépréciation des codétenues, exercice de démarcation et de fortification des frontières interindividuelles que la réclusion paraît vouloir dissoudre. L'extrême focalisation de l'attention des prisonnières sur leur corps et leur hantise de tous types de contagion, même les plus improbables, pourraient d'ailleurs être prises pour la métaphore de leur non-identification à la population détenue et du refus du nivellement. En somme, les sociabilités carcérales existent, mais sont d'ordre, d'amplitude et de durée variables. Leurs variations et leurs contenus parfois spécifiques font qu'elles ne sont pas réductibles à (ou diluables en) la notion d'une ample solidarité interdétenues construite dans la confrontation avec le personnel (laquelle ne se vérifie pas dans la réalité), ni à celle d'une tout aussi générale absence de solidarité. On l'a vu en introduction, ces notions marquèrent chacune les recherches sur les prisons masculines et l'un des grands courants de celles consacrées aux établissements féminins. La notion de la solidarité est aussi apparue associée

à celle d'une forte structuration sociale et culturelle englobant toute la population détenue (exprimée en termes de hiérarchies, codes et rôles bien définis); celle de son absence fut, par contraste, associée au total manque de cette même structuration.

Les apprenties de Durkheim.

Quelques aspects de l'ordonnancement de l'univers carcéral s'esquissent à Tires autour du rôle des meneuses, par exemple, ou de la «négociante», figure par qui passe l'organisation des stratégies économiques clandestines dans l'établissement (Cunha 1994: 127-130). Mais afin d'aborder la question des rôles et de leurs désignations locales il convient de discuter la notion de «culture carcérale», dont le jargon des prisonniers est normalement décrit comme étant un des traits. Le débat sur les origines de cette culture est pour cela secondaire. En effet, qu'ils situent ses origines à l'intérieur de la prison, la culture émergeant en réponse à des conditions internes (modèle des privations), ou à l'extérieur, selon l'image d'une coalescence, d'un micro-*melting-pot* de diverses sous-cultures exogènes (modèle de l'importation directe), les tenants de chaque option n'ont jamais mis en cause l'idée même d'une «culture pénitentiaire» ou «carcérale» (désignation restant opératoire pour les deux tendances) distincte de la culture englobante et en même temps internement homogène et partagée par la généralité des prisonniers.

Comme je l'ai mentionné au début, ce qui est désigné par «système de valeurs des prisonniers» s'exprimerait en un code de conduite fait de maximes régissant leurs comportements sociaux, telles celles inventoriées par Sykes et Messinger (1960: 5-11): «ne

dénonce pas», «soit loyal», «soit un homme», et d'autres visant à empêcher l'attribution de prestige aux membres de catégories supérieures, comme «ne fayotte pas». Les différents rôles s'articulant dans le système social carcéral seraient ainsi délinéés à partir de ces valeurs, comme le «mouchard», le «gorille» (celui qui exploite les codétenus en les menaçant), etc., ou parmi les rôles prestigieux, le «mec bien» (*the right guy*). Sykes et Messinger expliquent l'émergence de la culture et du système social pénitentiaires comme une adaptation aux privations causées par la réclusion, encore que parmi leurs questions finales on trouve celle-ci: "Et les valeurs des prisonniers représentent-elles une création nouvelle ou une sélection et une intensification de valeurs fleurissant dans *certains segments* de la société libre? (*idem*: 19; mes italiques). En vérité, si la plupart des travaux disent que ces valeurs apparaissent explicites dans les prisons, elles s'articulent toutefois avec des idées générales sur la virilité, la solidarité, la droiture qui parcourent de manière plus ou moins fluide le milieu extérieur. On le voit très bien avec la définition du «mec bien», qui n'a rien de spécifique à la prison: celui qui est de confiance, qui tient ses promesses, est solidaire, partage, est digne mais pas arrogant, n'est ni querelleur ni couard (*id.*: 10-11). De plus, encore que la formulation et l'emphase de l'expression de ces valeurs constituent des questions empiriques, on ne peut les cirsconscrire seulement à quelques segments de ce milieu ou à des sous-cultures. Ainsi, même l'antipathie face à la délation ou à la proximité excessive avec des membres de catégories supérieures ne peut être limitée au monde carcéral ou déviant: on peut penser au monde scolaire ou du travail. La question principale ne tient pourtant pas aux problèmes posés par une délimitation d'une «culture carcérale» en tant que configuration distincte, mais à la propre notion structuro-fonctionnelle de culture qui a dominé les perspectives théoriques sur la prison. La culture -- et la société -- pénitentiaire fut décrite en tant que totalité intégrée stable, la tendance allant à sa réification dans la mesure où elle fut conceptualisée comme une

chose (au sens durkheimien), comme un système préexistant et séparé des individus et dont les principes détermineraient les comportements sociaux locaux de ceux-ci. L'attention porta surtout sur la cohésion et l'homogénéité et, *grosso modo,* les variations internes ne représentaient pas plus que différents degrés d'adhésion à cette entité centrale dénommée «code de conduite pénitentiaire». Dans le cas de Tires, cette focalisation révèlerait probablement le faible pouvoir intégratif de la «culture pénitentiaire» (à condition que soit reconnue l'existence de celle-ci) et l'absence d'un système social pénitentiaire puisque, par delà l'exiguïté des rôles sociaux au sein de la prison, la cohésion plus élargie et évidente -- le cas des tsiganes -- est indifférente à la condition détenue et s'établit à partir de l'interconnaissance préalable.

Il peut au contraire être intéressant de considérer cette supposée «culture carcérale» plutôt comme un «tissu de significations»[xvii] (qu'elle ait des origines internes, externes ou les deux) dans la construction de laquelle les détenu(e)s participent de forme active, comme une sorte d'idiome dont le sens n'est pas séparable de l'usage qu'ils (elles) en font -- ce qui permettrait, ainsi, de prendre en compte des différences et des variations internes. On verra aussi qu'une idée proche des notions (simplifiées) de «culture et société carcérales» devient un instrument interprétatif auquel recourent les prisonnières elles-mêmes. Si on prend quelques exemples comme indicateurs d'un «code détenu»[xviii], on voit comment il se configure au travers de trois faits exemplaires. Les expressions *fazer a folha* («faire la feuille»: «avoir» quelqu'un), «faire la cellule» (voler quelque chose dans la cellule d'autrui) et «faire la barrière» (encercler et menacer autrui), par exemple, ont une diffusion très réduite, limitée à quelques noyaux de détenues. Certaines de celles qui les utilisent pour décrire les comportements des autres les ont rencontrées pour la première fois dans la prison et pensent pour cette raison qu'elles lui sont inhérentes: elles considèrent que ces formules font partie de

ce qu'elles nomment «l'argot de la prison», ce qui n'implique cependant pas qu'elles pensent que leur origine se trouve à l'intérieur de la prison. Ce jargon leur apparaît simplement comme une réalité nouvelle et limitée à la prison, même s'il résulte du «mélange de prisonnières de tous les types» (une élaboration locale du thème du *melting-pot* déviant; elles voient de même façon en la prison une «école du crime»). L'important est que ces détenues associent le jargon à la prison et à son univers déviant et, surtout, qu'elles le supposent généralisé à toute sa population détenue. En réalité, la connaissance du jargon n'est pas du tout partagée par la majorité des prisonnières. Ainsi, quand certaines discutent de cet «argot» avec un interlocuteur extérieur, prenant pour référence leur propre processus d'apprentissage d'un vocabulaire supposé «être de la prison», processus dont elles pensent qu'il se reproduit chez les autres, elles-mêmes participent à la production du jargon en tant que *chose*, en tant qu'entité une et objective qui émane de la prison et l'englobe. Ce sont elles-mêmes qui, de cette manière, donnent une existence sociale à «l'argot de la prison» et le représentent comme un fait culturel local.

Le second cas concerne le contenu du terme «moucharde» (*chiba*), un trait du jargon qui, cette fois, non seulement est connu de toutes mais aussi est fréquemment employé dans le quotidien. Il s'agit d'un terme très péjoratif, mais son sens est large et ambigu. Ou, plus exactement, son sens varie avec les circonstances et selon qui l'emploie. Certaines réservent la forme verbale à la désignation de comportements délatoires, mais d'autres l'appliquent à la simple divulgation d'informations personnelle supposées rester confidentielles. Par ailleurs, un même comportement peut ou non être désigné par ce terme selon la personne qui est visée: dans le registre de la délation, il n'est pas employé à propos des dénonciations faites par des meneuses (une meneuse ne moucharde pas, elle «va dire»); dans le registre des confidences, il tend d'autant plus à être activé qu'est grande la distance entre l'indiscrète et la

personne qui évalue son comportement. Ces différents sens qui coexistent dans les variations individuelles de ses utilisations ne gênent néanmoins pas l'intercompréhension interne.

Voyons enfin un troisième cas, dans lequel on assiste à une réification locale d'un rôle carcéral: la *fixe*[xix]. Quand j'incitai S., une détenue perspicace aimant analyser et discuter avec d'autres de la vie carcérale, à préciser ce qu'elle venait d'affirmer («On a tendance à mieux accepter le crime des *fixes*, quel qu'il soit), elle produisit la définition suivante: «Bon, on peut confondre le *fixe* avec se faire avoir -- Regard, y a celle-là qui m'a donné ça et ça -- ça veut dire qu'on peut l'exploiter. La *fixe* est le personnage dans la prison qui écoute et qui se tait, qui partage avec tout le monde ce qu'elle a; ou des fois qui se met dans les combines de la drogue et de la défonce: comme ça, comme elle est là dedans, les autres sont sûres qu'elle va pas parler». En réalité le mot *fixe*, utilisé très fréquemment par les plus jeunes et qui ne fait pas partie du vocabulaire actif des autres (parmi lesquelles S.) peut aussi bien qualifier , et de façon aussi circonstancielle, une codétenue, le menu, les conditions météorologiques, la nouvelle de l'attribution d'une permission de sortie, etc. De plus, quand il qualifie quelqu'un, le terme est dans la plupart des cas employé afin de commenter, en les résumant, l'ensemble des qualités d'une personne avec qui s'est établi un contact direct et individualisé ou avec qui s'entretient une relation personnelle. En dépit de ce que pense S., il ne se constitue donc pas comme référent abstrait de la ou des détenues au prestige largement reconnu; en d'autres termes, il n'est pas l'objet d'une définition collective locale. S. isole et cristallise ce mot dans un de ses contextes d'utilisation et construit quelque chose approchant d'un type sociologique (dans ses propres mots: un« personnage de la prison», c'est-à-dire un rôle social carcéral). Il est probable qu'à l'extérieur elle ne fixerait pas le contenu de ce mot et lui garderait sa fluidité, ou au moins qu'elle ne le fixerait pas comme définition d'un personnage-type. Il est possible aussi que la construction qu'elle fait là ait à voir avec l'influence disséminée de la

notion d'une «micro-société carcérale» (structurée en «rôles sociaux» aux contours rigides et prédéfinis) que ses propres agents contribuent à réifier, comme ce cas permet de le constater.

Il est aujourd'hui de plus en plus rare de voir la culture être décrite comme une force puissamment intégrative s'imposant aux individus, déterminant leurs comportements sociaux, et dont le corollaire serait la cohésion et l'homogénéité d'un système social. Ce fut toutefois au travers d'une telle acception, de tradition durkheimienne, que s'est répandue la notion de «culture» (et, en parallèle, de «société») pénitentiaire. Recourir à cette notion, qui évoque aussi un tout distinct et uniforme, impliquait de postuler *a priori* la spécificité, la différence de l'univers détenu. Etudier ce dernier était également considérer la prison comme «un lieu d'engendrement d'une culture qu'il ne reste qu'à formuler», selon l'heureuse expression de G. Althabe (1990: 128) à propos d'un autre contexte. Le cas de Tires montre que les détenues contribuent par leurs propres perceptions et interprétations de cet univers à la construction de «faits» qui soutiendraient ces notions: «l'argot de la prison», supposé inhérent à et généralisé dans l'établissement comme une sorte de fait culturel; la transformation de la *fixe* en un type social local -- deux traits qui sont réifiés ou sans existence. La prison leur apparaît comme un milieu particulier, avec ses codes, ses rôles sociaux , comme une micro-culture ou une micro-société, si l'on veut. Simplement, cette représentation de la prison situe globalement la population codétenue, puisque chaque prisonnière se voit comme étrangère à ce monde. En d'autres termes, chacune est différente des codétenues, qui sont semblables entre elles.

Sans annuler l'individualité, la culture communique aux individus un sentiment de similitude, ou de son apparence (Cohen 1989: 21). Elle comprend aussi un élément subjectif et s'associe au sentiment d'être «in the same boat» (Becker 1966: 38). Or, non seulement les détenues de Tires ne se voient pas ainsi, mais elles produisent entre elles-mêmes des frontières selon un mode presque culturel, attribuant une altérité à l'univers codétenu, qu'elles

représentent imprégné de propriétés socio-culturelles uniformes et spécifiques. Dans son acception devenue banale à propos des prisons, la notion de «culture» continue à évoquer une réalité discrète, dictincte. En ce sens, elle détient un pouvoir exotisant, soulignant et fixant des différences -- quand elle ne les accentue pas, transformant des différences sociales en altérités culturelles. Dans le cas des prisons, en elles-mêmes des univers marginaux dont les populations sont marquées d'un stigmate du simple fait de leur détention, des variations sont promptes à se tranformer en différences, et des différences partielles en altérité globale. De même que les prisons sont nées avec la production du délinquant en un type spécifique et l'ont renforcée (Foucault 1975: 281-282), l'utilisation (ou l'abus) du terme «culture» à leur propos ne participe-t-elle pas de la (re)production des détenu(e)s en tant qu'un corps exogène, radicalement autre?

Références bibliographiques

Althabe, G., 1990, "Ethnologie du contemporain et enquête de terrain", *Terrain*, Nº 14.

Becker, H., 1966, *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press.

Clemmer, D., 1940, *The Prison Community*, New York, Rinehart & Co.

Cohen, A., 1989, *The Symbolic Construction of Community*, Londres, Routledge.

Cunha, M. I., 1994, *Malhas que a reclusão tece. Questões de identidade numa prisão feminina*, Lisboa, Cadernos do Centro de Estudos Judiciários, 2/92.

Foster, T., 1975, "Make-believe families: a response of women and girls to the deprivations of imprisonment", *International Journal of Criminology and Penology*, Nº 3.

Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Geertz, C., 1973, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books.

Giallombardo, R., 1966, "Social roles in a prison for women", *Social Problems*, Vol. 13,

Nº 3.

Goffman, E., 1968, Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux, Paris, Editions de Minuit.

Heffernan, E., 1972, *Making It in Prison. The Square, The Cool, and the Life*, New York, Wiley and Sons.

Irwin, J., 1970, *The Felon*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.

Kruttschnitt, C., 1981, "Prison codes, inmate solidarity and women: a reexamination", *in* **Warren, M.** (ed.), *Comparing Male and Female Offenders*, Londres, Sage.

Statler, J., 1986, *Mitchellville: A Study of the Adaptation Responses of Women in Prison*, Ph. D. Dissertation, Iowa State University.

Street, D., 1965, "The inmate group in custodial and treatment settings", *American Sociological Review*, Nº 34.

Sykes, G. et **Messinger, S.**, 1960: "The inmate social system", *in* **Cloward, R.** *et allii*, *Theoretical Studies in Social Organization of the Prison*, New York, Social Research Council.

Tittle, C., 1969, "Inmate organization: sex differenciation and the influence of criminal sub-cultures", *American Sociological Review*, Nº 34.

Uhl, S., 1991, "Forbiden friends: cultural veils of female friendship in Andalusia", *American Ethnologist*, Vol. 18, Nº 2.

Ward, J., 1982, "Telling tales in prison", *in* **Frankenberger, R.** (ed.), *Custom and Conflicting in British Society*, Manchester University Press.

Ward, D. et **Kassebaum, G.**, 1965, *Women's Prison: Sex and Social Structure*, Chicago, Aldine.

Wellford, C., 1967, "Factors associated with adoption of the inmate code: a study of normative socialization", *Journal of Criminal Law, Criminology and Political Science*, Nº 58.

Wheeler, S., 1961, "Socialization in correctional communities", *American Sociological Review* Nº 26.

Williams, V. et **Fish, M.**, 1974, *Convicts, Codes and Contraband: The Prison Life of Men and Women*, Cambridge, Ballinger.

Références bibliographiques

Althabe, G., 1990, "Ethnologie du contemporain et enquête de terrain", *Terrain*, Nº 14.

Becker, H., 1966, *Outsiders. Studies in the Sociology of Deviance*, New York, The Free Press.

Clemmer, D., 1940, *The Prison Community*, New York, Rinehart & Co.

Cohen, A., 1989, *The Symbolic Construction of Community*, Londres, Routledge.

Cunha, M. I., 1994, *Malhas que a reclusão tece. Questões de identidade numa prisão feminina*, Lisboa, Cadernos do Centro de Estudos Judiciários, 2/92.

Foster, T., 1975, "Make-believe families: a response of women and girls to the deprivations of imprisonment", *International Journal of Criminology and Penology*, Nº 3.

Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Geertz, C., 1973, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books.

Giallombardo, R., 1966, "Social roles in a prison for women", *Social Problems*, Vol. 13, Nº 3.

Goffman, E., 1968, Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux, Paris, Editions de Minuit.

Heffernan, E., 1972, *Making It in Prison. The Square, The Cool, and the Life*, New York, Wiley and Sons.

Irwin, J., 1970, *The Felon*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.

Kruttschnitt, C., 1981, "Prison codes, inmate solidarity and women: a reexamination", *in* **Warren, M.** (ed.), *Comparing Male and Female Offenders*, Londres, Sage.

Statler, J., 1986, *Mitchellville: A Study of the Adaptation Responses of Women in Prison*, Ph. D. Dissertation, Iowa State University.

Street, D., 1965, "The inmate group in custodial and treatment settings", *American Sociological Review*, Nº 34.

Sykes, G. et **Messinger, S.**, 1960: "The inmate social system", *in* **Cloward, R.** *et allii*, *Theoretical Studies in Social Organization of the Prison*, New York, Social Research Council.

Tittle, C., 1969, "Inmate organization: sex differenciation and the influence of criminal sub-cultures", *American Sociological Review*, Nº 34.

Uhl, S., 1991, "Forbiden friends: cultural veils of female friendship in Andalusia", *American Ethnologist*, Vol. 18, Nº 2.

Ward, J., 1982, "Telling tales in prison", *in* **Frankenberger, R.** (ed.), *Custom and Conflicting in British Society*, Manchester University Press.

Ward, D. et **Kassebaum, G.**, 1965, *Women's Prison: Sex and Social Structure*, Chicago, Aldine.

Wellford, C., 1967, "Factors associated with adoption of the inmate code: a study of normative socialization", *Journal of Criminal Law, Criminology and Political Science*, Nº 58.

Wheeler, S., 1961, "Socialization in correctional communities", *American Sociological Review* Nº 26.

Williams, V. et **Fish, M.**, 1974, *Convicts, Codes and Contraband: The Prison Life of Men and Women*, Cambridge, Ballinger.

Notes.

1. «un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées» (Goffman1968: 41).

ii. Ndt: A la différence des traducteurs français de cet ouvrage (*cf* leur Ndt, p. 41), l'auteur comme le traducteur du présent article préfèrent, pour *total institution*, «institution totale» plutôt que «totalitaire». Ces qualificatifs ayant les mêmes champs sémantiques en anglais qu'en portugais ou français, pourquoi faire un choix différent de celui de Goffman?

iii. «The taking on in greater or less degree the folkways, mores, customs and general culture of the penitentiary» (Clemmer 1940: 299)..

iv. J'emploie dans ce texte le mot «jargon» sans ses connotations péjoratives du discours commun mais dans son sens strict de langage propre à un groupe social déterminé. Les détenues emploient quant à elles plutôt le terme «argot».

v. L'idée d'une ample solidarité masculine dans ce contexte a néanmoins été remise en question par Wellford (1967) et, plus récemment, par Semedo Moreira (à paraître).

vi. Je n'aborderai pas ici ce point, bien que les modèles interprétatifs construits autour de ces deux phénomènes me semblent obscurcir plus qu'élucider l'expérience psychologique et sociale de la plupart des détenues de Tires (Cunha 1994: 137-157).

vii. Un prochain travail de terrain trouvera une prison très différente: agrandie, elle accueille maintenant 600 détenues dont les trois quarts de toxicomanes.

viii. Dans la prison il est en effet possible d'au moins rencontrer les effets du syndrome de manque affectant certaines détenues lors de leur arrivée.

ix. Courtes sorties accordées après que soit purgé un quart de la peine.

x. Ndt: Les deux verbes «être» portugais permettent ici une plus grande précision qu'en français entre «je suis (*estou*: circonstance) prisonnière» et «je ne suis pas» (*sou*: essence) une meurtrière, une traficante, etc.

xi. Une *chibadela* (dénonciation) peut être punie par une *tareia* (raclée) donnée dans les toilettes par cinq ou six détenues. La crainte que les punitions distribuées par le personnel n'entraînent des *chibadelas* peut entraîner des menaces de *tareias*.

xii. S. Uhl (1991) parle à propos d'autres contextes de similaires processus d'occultation de l'amitié féminine par des «voiles» d'ordres divers.

xiii. Séparés du pavillon pénitentiaire, jouissant d'une relative autonomie par rapport aux routines de celui-ci et où est placé un groupe de détenues bénéficiant de régimes de détention plus flexibles (environ 10 % du total). Encore qu'à l'infirmerie puissent se trouver quelques

personnes alitées, ce lieu est désormais destiné surtout aux prisonnières en régime ouvert.

xiv. Le stéréotype qui, au Portugal, associe les cap-verdiens à la délinquance n'est peut-être pas étranger à cet amalgame.

xv. Etant donné que, n'ayant en général pas de visites, elles n'ont pas la possibilité d'obtenir les biens dont elles ont besoin.

xvi. La plupart avaient été condamnées dans deux affaires de trafic de drogue et faisaient partie de l'un ou l'autre des réseaux.

xvii. L'expression est de Clifford Geertz (1973:5).

xviii. Pour des raisons d'explication et d'exposition je prends ici le jargon comme indicateur mais aussi comme métaphore de la culture carcérale, étant toutefois consciente de ses limites aussi bien que de celles des autres métaphores linguistiques de la culture.

xix. Ndt: les emplois de ce terme par les jeunes portugais équivalent à peu près à ceux faits par les jeunes français du mot «cool» (par delà les nuances conférées à ce dernier par sa provenance anglaise).